

FORMATIONS SSIAP 2 CHEF D'EQUIPE



SSIAP 2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) :

- Avoir exercé l'activité d'agent de sécurité durant 1607 heures sur les 24 derniers mois.
- Etre titulaire du Bac pro « sécurité prévention » et avoir exercé 1607 heures comme agent durant les 24 derniers mois.
- Etre titulaire du BP APS et avoir exercé 1607 heures comme agent durant les 24 derniers mois (*fournir copie et fournir un certificat de l'employeur, modèle joint*).
- Etre titulaire du SSIAP1 ou d'un titre équivalent (*fournir copie*).
- Etre apte physiquement (*fournir un certificat médical de moins de 3 mois, modèle joint*).
- Satisfaire à l'évaluation prouvant sa capacité à remplir la main courante et alerter les secours.

Objectif : Etre capable de tenir le poste d'un chef d'équipe en sécurité et animer des séquences de formation pour ses agents ou les occupants de l'établissement.

Durée : 70 heures hors examen et temps de déplacement.

Effectif : entre 4 et 12 personnes.

Evaluation en fin de formation :

- QCM 40 questions (40 minutes).
- Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique (15 minutes par stagiaire).
- Epreuve pratique : exercice de gestion du PC en situation de crise (20 minutes par stagiaire).

Recyclage SSIAP 2 :

- Etre à jour de sa formation de maintien des acquis secourisme (*fournir copie*).
- Avoir exercé l'activité de chef d'équipe de sécurité durant 1607 heures sur les 36 derniers mois (*fournir un certificat de l'employeur, modèle joint*).
- Finir son recyclage avant la date anniversaire du SSIAP1.

Objectif : Maintenir à niveau et améliorer ses connaissances du métier de chef d'équipe de sécurité incendie.

Durée : 14 heures.

Effectif : Entre 4 et 15 personnes.

Il est impératif de suivre les MAC SSIAP tous les 3 ans !

Remise à niveau SSIAP 2 :

- Etre à jour de sa formation de maintien des acquis secourisme (*fournir copie*).
- Etre apte physiquement (*fournir un certificat médical de moins de 3 mois, modèle joint*).
- Ne pas justifier de 1607 heures d'exercice sur les 36 derniers mois ou avoir dépassé la date anniversaire de sa formation de maintien des acquis SSIAP2.

Objectif : Remettre à niveau ses connaissances du métier de chef d'équipe de sécurité incendie.

Durée : 21 heures.

Effectif : Entre 4 et 15 personnes.

Module complémentaire SSIAP2 :

- Etre ou avoir été pendant 1 an sous-officier SP, volontaire, professionnel, militaire... et titulaire du PRV1 ou AP1.
- Etre titulaire du PSC1 de moins de 2 ans, SST ou PSE1 en cours de validité (*fournir copie*).
- Etre apte physiquement (*fournir un certificat médical de moins de 3 mois, modèle joint*).

Objectif : Acquérir les modules manquants à l'exercice du métier de chef d'équipe en sécurité incendie.

Durée : 28 heures hors temps de déplacement.

Effectif : Entre 4 et 12 personnes.



Tarifs sur demande (établissement d'un devis personnalisé).